

### Chers Coopérateurs, chères Coopératrices,

Aquarius Biocoop offre depuis plus de 40 ans un espace de gouvernance participative et collective propice à **l'implication des coopérateurs.trices lors des prises de décision** au cours de notre Assemblée Générale annuelle.

Pour la deuxième année consécutive, les conditions sanitaires ne nous permettent pas de tenir notre Assemblée Générale dans les conditions habituelles. L'ensemble du CA regrette cette impossibilité de rencontrer entre les Coopérateurs.trices et les Administrateurs.trices. Comme en 2021, notre Assemblée Générale **aura lieu "en direct" en visio-conférence** afin de respecter les consignes sanitaires.

Avec plus de 17 000 coopérateurs.trices, **les chances sont infimes d'atteindre le quorum légal** (1/6<sup>e</sup> du nombre de Coopérateurs) qui permettrait à la 1<sup>re</sup> AG (Assemblée Générale) d'être délibérante.

De fait, **le vote effectif des résolutions et la prise de décisions réelles n'interviendront que lors de la 2<sup>e</sup> AG** (qui est délibérante quel que soit le nombre de participants). Nous souhaitons donc que les décisions soient prises par le plus grand nombre de coopérateurs.trices possible, aussi, **nous vous engageons instamment à participer à la 2<sup>e</sup> AG** plutôt qu'à la 1<sup>re</sup>.

### Convocation Assemblée Générale Ordinaire Annuelle 2022

La 1<sup>re</sup> Assemblée Générale Ordinaire Annuelle est définie le jeudi 3 mars 2022 à 13h00 en visio.

Si la 1<sup>re</sup> AG n'atteint pas le quorum requis, convocation (par voie d'annonce légale et sur le site internet) de la :



### 2<sup>e</sup> Assemblée Générale

le jeudi 24 mars 2022 à 19h

En visio-conférence, sur inscription avant le 28/02 :

<https://colibris.link/4v4KK>

### Ordre du jour de l'Assemblée Générale

- **Rapport de gestion** par le Conseil d'Administration.
- **Rapport du Commissaire aux Comptes** sur les comptes de l'exercice.
- **Approbation des comptes** de l'exercice clos le 30 septembre 2021 et quitus aux administrateurs.trices.
- Rappel des articles 32, 33 et 34 des statuts.
- **Affectation des résultats** de l'exercice.
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du code du commerce et **approbation des dites conventions**.
- **Renouvellement de mandats** pour 1/3 des administrateurs.trices et remplacement des administrateurs.trices démissionnaires.
- État de l'actionnariat salarié.
- **Réponses aux questions des Coopérateurs.trices**.
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités administratives.

### Mot de la présidente, Ludivine CHOPARD

*La crise que nous traversons depuis plus de 2 ans pourrait certes nous faire basculer dans le pessimisme. Mais elle pourrait surtout être un levier providentiel pour entrer dans des transformations profondes de nos sociétés et de leurs individus. L'esprit pionnier d'Aquarius est, à mon sens, une formidable occasion de montrer que des modèles innovants peuvent durablement mobiliser autour de valeurs fortes qui perdurent et rassurent en ces temps mouvementés.*

*Notre engagement pour une alimentation bio de qualité, locale, solidaire, mais aussi pour une forme de gouvernance qui porte haut les valeurs d'engagement citoyen, de coopération et de mutualisation est plus que jamais gardien de la vision commune que nous partageons toutes et tous en tant que coopérateurs.trices. Réjouissons-nous, mais sachons aussi nous re-questionner.*

*Nos enjeux sont nombreux dans un contexte mouvant et nous devons nous adapter: rester attractifs, sécuriser notre structure pour innover, fédérer, faire évoluer les comportements... Autant d'engagements que nous prenons pour participer à la transition environnementale et territoriale, dans le respect de l'environnement et du bien vivre ensemble.*

*A nos côtés, les équipes d'Aquarius sont les acteurs.trices quotidien.ne.s de la réalisation de nos objectifs et projets. Je tiens ici à saluer leur implication pour proposer aux client.e.s et coopérateurs.trices un environnement agréable pour leurs achats malgré les protocoles en cours.*

*Merci enfin à chacun.e d'entre vous pour votre fidélité, en espérant retrouver au plus vite davantage de convivialité !*

### Mot du directeur, Jean-François MILLIAND

*L'exercice 2020/21 de notre coopérative est encore marqué par la pandémie. Si l'activité - le chiffre d'affaires - est pratiquement identique à celui de l'exercice précédent, le quotidien a changé. Nous n'avons pas subi de phénomène de stockage comme en mars et avril 2020. Pas de rupture sur les œufs, la levure, la farine... Les écoles étaient ouvertes ! Vos visites en magasin sont un peu plus nombreuses, sans toutefois revenir au niveau d'avant crise. Signes d'une confiance retrouvée et semblant de normalité ? Nous restons tous concernés par les « fameuses » mesures barrières et désormais le port du masque est globalement respecté. Tout ceci est désagréable, contraignant...mais nous a permis jusqu'à maintenant de tenir nos magasins ouverts. Pour répondre à une évolution des comportements d'achat nous avons déployé le click and collect sur les 4 magasins. Un service apprécié qui monte régulièrement en puissance. Après une période de test, l'application Phénix a été étendue à tous les magasins. Elle permet la vente de produits en date limite à des prix très bas et limitant ainsi le gaspillage. En partenariat avec Alpes Consigne, nous organisons la collecte de contenants réutilisables. Les débuts sont prometteurs. Vous retrouvez maintenant plus de 80 fournisseurs locaux dans vos magasins, dont une trentaine référencée sur l'année dernière. Aquarius acteur de proximité !*

*Premier de la série de 4, le magasin de la Roche est désormais entièrement remis à neuf. Notre projet de magasin à Dingy avec fournil est à nouveau impacté par la pandémie. Le propriétaire ayant décidé de déposer un nouveau permis de construire pour revenir à un budget plus raisonnable, nous devons patienter jusqu'à l'automne 2023.*

*Dans cette période pénible, Aquarius a aussi souhaité recréer du lien autour d'une thématique conviviale et primordiale. Vous êtes nombreux à profiter d'ateliers culinaires virtuels mais très interactifs. Ils sont animés avec enthousiasme et humour par la Fée Nouille (alias Ariane).*

*Fidèle à sa vocation originelle Aquarius reste donc, grâce à une gestion maîtrisée et à son sociétariat avec Biocoop, l'acteur local incontournable d'une bio accessible et engagée.*



## **Vous ne pouvez pas être présent.e ?**

Si vous ne pouvez pas assister personnellement à cette 2<sup>e</sup> AG, vous pouvez **voter en ligne** ([www.aquarius-biocoop.org/members/ag/voter-en-ligne](http://www.aquarius-biocoop.org/members/ag/voter-en-ligne)), **par correspondance** ou **par procuration** selon les modalités exposées sur le formulaire ci-après. Nous vous rappelons que vous pouvez consulter les comptes annuels et les rapports du commissaire aux comptes à partir du 22 février 2022 au magasin Aquarius Pringy (siège social - services administratifs).

**Vos questions:** les **questions écrites** posées le cas échéant par les coopérateurs.trices au Conseil d'Administration et auxquelles il sera répondu, doivent être

envoyées au siège social, adressées au président du CA ou à l'adresse mail [president@aquarius74.org](mailto:president@aquarius74.org), au plus tard le 28/02/2022.

## **Vous souhaitez vous engager davantage?**

Vous êtes concerné.e.s par la stratégie et les perspectives d'Aquarius? **Devenez administrateurs.trices de la coopérative!**

Vous pouvez vous déclarer jusqu'au jour de l'AG. N'hésitez pas à prendre contact avec Ludivine CHOPARD, présidente d'Aquarius à [ludivine.chopard@aquarius74.org](mailto:ludivine.chopard@aquarius74.org).

## **Résolutions**

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle délibérera sur les résolutions suivantes :

- 1** L'Assemblée Générale après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Commissaire aux Comptes, approuve : les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 30 septembre 2021, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports. En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 30 septembre 2021, quitus de leur gestion à tous les administrateurs.
- 2** L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration, et décide d'affecter le bénéfice de 417.279 € au compte "autres réserves". Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seront de 3.110.413 €. En tant que de besoin, et conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.
- 3** L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code du Commerce et statuant sur ce rapport, approuve la poursuite des conventions anciennes.
- 4** L'Assemblée Générale, après lecture des articles 32-33 et 34 des statuts décide de ne pas appliquer de ristournes complémentaires. Pour information, la remise coopérateur.trice de 3% n'est pas définitive, elle est revalidée chaque année.
- 5** Le conseil d'administration propose l'attribution aux coopérateurs de bons d'achat pour un montant total de 100.000 € TTC (prix de vente). Montant calculé au prorata des achats des coopérateurs.
- 6** L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.
- 7** L'Assemblée Générale, constate que :
  - les mandats d'administrateur de MM. Alain VERGNAS et François POULAIN arrivent à expiration ce jour ;
  - M. Benoit BARTHOD, et Mme Lysiane KUBACSI ont démissionné de leur fonction d'administrateur.trice en Juillet 2021 ;
  - les statuts prévoyant 9 postes d'administrateurs.trices, il y a 6 postes vacants ;
  - à ce jour, deux candidatures ont été reçues pour intégrer le conseil d'administration, celles de Mme Valérie BONTRON et Mme Emilie MARCHAND, par ailleurs salariées d'Aquarius. Tout.e autre candidat.e peut soumettre sa candidature d'ici le début de la présente AG. Le nombre d'administrateurs.trices salarié.e.s au sein d'une SA ne peut dépasser le tiers des administrateurs.trices en fonction.
 Les candidat.e.s seront classé.e.s en fonction de l'ordre décroissant du nombre de voix obtenues qui définira la durée de leur mandat, selon les postes à pourvoir :
  - 4 mandats de 3 ans ;
  - 2 mandats de 2 ans.

## **Formulaire de vote**

Par **correspondance** ou par **procuration** (vous pouvez choisir **UNE SEULE** des solutions suivantes)

pour les Assemblées Générales Ordinaires Annuelles 2022 (AG 1 : 03/03/2022 et AG 2 : 24/03/2022)

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_ N° coopérateur.trice \_\_\_\_\_

J'accepte de recevoir la convocation par email pour les prochaines années :  oui  non, mail : \_\_\_\_\_

### Je vote par correspondance (en ligne)

Pour cela, vous devez **créer un compte** sur notre site internet avec votre mail et n°coopérateur.trice ([www.aquarius-biocoop.org/members/ag/voter-en-ligne](http://www.aquarius-biocoop.org/members/ag/voter-en-ligne))

### Je vote par procuration

(Pouvoir valable pour la 1<sup>e</sup> et la 2<sup>e</sup> AG)

Je donne pouvoir :

- au Conseil d'Administration selon l'article 16 des statuts
- à un.e coopérateur.trice<sup>1</sup> : Nom..... N°coop.....

Pour me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la SA Coopérative AQUARIUS.

Fait à \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_ Signature (obligatoire) \_\_\_\_\_

<sup>1</sup> Vous pouvez remettre une procuration à un.e autre coopérateur.trice, à votre conjoint(e) ou à votre partenaire de PACS. Si vous indiquez un nom, vérifiez que votre mandataire sera bien présent à l'AG et qu'il n'a pas atteint le max. de 30 pouvoirs, sinon votre pouvoir ne pourra pas être pris en compte. Si vous n'indiquez aucun nom, votre pouvoir est également valable, les votes seront alors favorables à l'adoption des projets de résolutions présentés par le CA et défavorables à l'adoption de tout autre projet de résolution. Les coopérateurs.trices ont le droit de participer à l'AG sur simple justification de leur identité.

### Je vote par correspondance (par courrier)

J'émet le vote suivant, en cochant ma réponse :

- Résolution 1 :  oui  non  abstention
- Résolution 2 :  oui  non  abstention
- Résolution 3 :  oui  non  abstention
- Résolution 4 :  oui  non  abstention
- Résolution 5 :  oui  non  abstention
- Résolution 6 :  oui  non  abstention
- Résolution 7 :

- Emilie MARCHAND :  oui  non  abstention
- Valérie BONTRON :  oui  non  abstention

Merci d'adresser ce document signé **par courrier au siège social** : Aquarius Pringy - 152 rue de la Gare - Pringy - 74370 ANNECY ou par email à [compta@aquarius74.org](mailto:compta@aquarius74.org) ou de le **déposer dans votre magasin**.

Pour être pris en compte, les votes par correspondance doivent être parvenus chez Aquarius au plus tard la veille de l'Assemblée Générale à minuit.